

que le transfert proposé des activités de l'Union à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pourrait avoir sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des catastrophes naturelles et quels sont les moyens d'assurer cette coordination;

3. *Prie* le Secrétaire général de faire à nouveau rapport au Conseil, dès qu'il sera possible, sur les mesures prises conformément à la présente résolution.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

### 1275 (XLIII). Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné avec attention* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa première session <sup>70</sup>,

*Exprimant sa satisfaction* des méthodes de travail que le Comité a conçues pour s'acquitter de ses tâches nouvelles et importantes,

#### I

1. *Approuve* d'une manière générale les observations du Comité relatives aux secteurs du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme qu'il a passés en revue durant la première partie de sa première session <sup>71</sup>;

2. *Transmet* les sections pertinentes du rapport du Comité, ainsi que les parties correspondantes du rapport du Secrétaire général sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme <sup>72</sup> auxquelles elles se rapportent, aux organes subsidiaires intéressés, pour qu'ils formulent les observations et prennent les mesures qui conviendront;

3. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les observations mentionnées ci-dessus du Comité du programme et de la coordination en liaison avec l'examen des activités que l'Organisation doit entreprendre dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme en 1968, ainsi que des chapitres pertinents du projet de budget pour 1968;

#### II

4. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme;

<sup>70</sup> *Ibid.*, quarante-troisième session, Supplément n° 9 (E/4383).

<sup>71</sup> *Ibid.*, chap. II, B.

<sup>72</sup> *Ibid.*, quarante-troisième session, Annexes, point 29 de l'ordre du jour, document E/4331/Rev.1; et E/4331/Add.1 à 19.

5. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte, lorsqu'il établira son prochain rapport sur ce programme de travail, des suggestions formulées aux paragraphes 26, 27 et 28 du rapport du Comité du programme et de la coordination ainsi qu'au paragraphe 70 du rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées <sup>73</sup>;

6. *Approuve* les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination aux paragraphes 38 et 39 de son rapport au sujet de la présentation des programmes de travail;

7. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Comité, à ses sessions futures, des indications appropriées sur les travaux des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies dont traite le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme;

#### III

*Rappelant* que l'Assemblée générale et le Conseil, dans de nombreuses résolutions adoptées au cours des cinq dernières années, ont préconisé la mise au point d'un système de présentation intégrée du programme de travail et du budget de l'Organisation,

*Notant* que seuls des progrès limités ont été réalisés dans ce sens,

*Ayant examiné* les recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant la planification à long terme, la formulation des programmes, le cycle budgétaire et la présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies <sup>74</sup>.

*Attendant avec intérêt* le rapport détaillé que doit présenter le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session, au sujet de l'application par l'Organisation des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et, en particulier, l'étude du Secrétaire général sur la possibilité, pour cette dernière, d'adopter un cycle budgétaire biennal ainsi que l'étude du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires sur la question d'une présentation uniforme des budgets,

1. *Exprime l'espoir* que l'Assemblée générale examinera d'urgence ces questions à sa vingt-deuxième session,

2. *Prie* le Comité du programme et de la coordination de continuer à étudier les mesures nouvelles nécessaires pour donner suite au sein de l'Organisation des Nations

<sup>73</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes*, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

<sup>74</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément n° 9 (E/4383)*, par. 41 à 47.

Unies, aux recommandations du Comité *ad hoc* d'experts concernant la mise au point d'un système intégré de planification à long terme, d'établissement des programmes et de préparation des budgets, compte tenu des recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant aux paragraphes 41 à 47 de son rapport et des recommandations et décisions que formulera l'Assemblée générale, à sa vingt-deuxième session, après avoir examiné ces questions;

3. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un exposé relatif aux mesures prises ou envisagées pour donner suite à ces recommandations;

4. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur la nécessité de prendre des mesures appropriées pour élaborer des directives concernant l'acceptation et l'administration des fonds d'affectation spéciale;

#### IV

*Prenant note* des extraits du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires <sup>75</sup>,

*Regrettant* qu'à sa récente session, le Comité consultatif n'ait pu, faute de temps, étudier en détail les sections du rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa première session, relatives au programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme pour 1967-1968,

1. *Fait siennes* les observations et recommandations du Comité consultatif qui figurent aux paragraphes 37 et 40 de son rapport sur le rôle du Comité du programme et de la coordination et ses relations avec le Comité consultatif;

2. *Fait sienne aussi* l'opinion du Comité consultatif selon laquelle les activités du Comité du programme et de la coordination et celles du Comité consultatif sont étroitement liées et selon laquelle le programme et le budget ne peuvent être considérés isolément, les programmes devant être élaborés en tenant compte des ressources disponibles et le budget devant être établi en prenant pleinement en considération les programmes à financer;

3. *Fait sienne en outre* l'opinion du Comité consultatif selon laquelle il faut une coopération étroite entre les deux comités pour que leurs efforts combinés soient fructueux et que les doubles emplois soient évités;

4. *Invite* le Comité consultatif à tenir compte du rapport ou des rapports du Comité du programme et de la coordination sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme lorsqu'il

<sup>75</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 7 (A 6707), par. 44 à 51. (Extraits communiqués au Conseil économique et social sous la cote E/4411.)

examine les propositions budgétaires initiales du Secrétaire général relatives à ces domaines d'activité;

5. *Exprime l'espoir* que les dates des réunions du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soient fixées de telle sorte que le Comité consultatif puisse, à l'avenir, être représenté à toutes les réunions du Comité du programme et de la coordination portant sur le programme de travail, et tenir compte du rapport ou des rapports établis par le Comité du programme et de la coordination au vu des propositions budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice suivant;

6. *Invite* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à procéder à l'examen, tôt lors des réunions qu'il tiendra à l'automne de 1967, et à tenir dûment compte, dans les observations qu'il présentera à l'Assemblée générale, à la vingt-deuxième session, sur les propositions budgétaires du Secrétaire général pour 1968, ainsi que dans ses observations sur les prévisions révisées du Secrétaire général pour 1968 résultant des décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions, du rapport du Comité du programme et de la coordination sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, des décisions prises par le Conseil à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions, et des débats du Conseil et de son Comité de coordination au sujet du programme de travail.

1507<sup>e</sup> séance plénière,  
4 août 1967.

#### 1276 (XLIII). Campagne pour l'alphabétisation universelle

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 1128 (XLI) du 27 juillet 1966, relative à la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle,

*Prenant note* de ce que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à sa quatorzième session, a proclamé le 8 septembre 1967 « Journée internationale de l'alphabétisation »,

*Considérant* que l'engagement solennel pris par la communauté internationale d'éliminer l'analphabétisme devrait être célébré comme il convient dans le monde entier afin de stimuler l'intérêt, d'encourager la solidarité internationale et de faire connaître les activités concrètes destinées à promouvoir l'alphabétisation universelle,

1. *Fait sien* l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture aux Etats membres et aux organisations non gouvernementales les invitant à célébrer chaque année la Journée internationale de l'alphabétisation;

2. *Exprime l'espoir* que les moyens d'information dans le monde entier redoubleront d'efforts pour ren-